

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil municipal du 26 mars 2024 à 19 h 30

Étaient présents : Mesdames Annie POINOT-RIVIÈRE, Brigitte DUPEU, Monsieur Joël DUCORROY, Mesdames, Murielle ROUAULT, Delphine PENOT, Joëlle VILOING-THIERRY, Christine DUBOIS, Monsieur Denis RIFFAUD ;

Étaient excusés : Madame Céline TESSIER, Monsieur Olivier PROUST qui a donné pouvoir à Madame Murielle ROUAULT, Madame Véronique NAUD qui a donné pouvoir à Madame Annie POINOT-RIVIÈRE, Madame Séverine COSSET qui a donné pouvoir à Monsieur Denis RIFFAUD ;

Était absent : Monsieur Thierry GAUTIER ;

Secrétaire de séance : Madame Brigitte DUPEU ;

Ordre du jour :

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois de février 2024.
2. Vote des comptes de gestion et comptes administratif du budget principal et annexe 2023
3. Affectation du résultat 2023
4. Examen des devis pour la réalisation du lot maçonnerie au 3 rte de Saint Félix : choix des entreprises.
5. Examen des propositions des cabinets consultés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des appartements de l'éco quartier.
6. Examen d'un devis pour gros travaux de voirie

Informations, questions diverses :

- Bilan économique de l'installation de la boucle géothermique et prix de vente du KWh de chaleur aux propriétaires
- Création du groupe de suivi de l'installation de vidéo-protection
- Nocturnes en Vals de Saintonge : évolution du projet
- Partenariat avec une athlète locale

Le quorum est atteint. Madame le Maire ouvre la séance. Elle demande au vu de la dangerosité de la situation d'une voirie communale, coupée pour des trous dans la chaussée, l'ajout de l'examen d'un devis pour la réfection de celle-ci. Le Conseil municipal accepte l'ajout.

1. Présentation et vote du procès-verbal de la séance du mois de février 2024.

Madame le Maire fait le point sur le procès-verbal de la séance de février. Sur la question de la fuite à Malveau, elle rapporte avoir pris contact avec la RESE, qui affirme que l'eau ne vient pas d'une fuite, le réseau ne passant pas à cet endroit. Les conseillers réagissent car il y a bien une bouche. Madame le Maire enverra des photos à la RESE. Le procès-verbal est approuvé par les conseillers municipaux présents, avec deux abstentions.

2. Vote des comptes de gestion et comptes administratif du budget principal et annexe 2023

Madame le Maire présente les chiffres 2023 pour le budget communal. Elle quitte ensuite la salle pour la présentation et le vote du compte administratif. Madame Dubois, doyenne d'âge, préside le vote du compte administratif.

En section d'investissement :

Dépenses Prévu : 1 248 499,11 €	Réalisé : 482 413,22 €	Reste à réaliser : 158 601,00 €
Recettes Prévu : 1 248 499,11 €	Réalisé : 150 519,72 €	Reste à réaliser : 136 269,00 €

En section de fonctionnement :

Dépenses Prévu : 1 642 471,10 €	Réalisé : 593 231,57 €	Reste à réaliser : 0,00 €
Recettes Prévu : 1 642 471,10 €	Réalisé : 1 749 962,84 €	Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : -331 893,50 €
Fonctionnement : 1 156 731,27 €
Résultat global : 824 837,77 €

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire présente ensuite le compte de gestion du budget principal réalisé par Monsieur le chef comptable du Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély. Les comptes de la trésorerie sont identiques au compte administratif.

Madame le Maire présente ensuite les chiffres 2023 du budget annexe lotissement. Elle quitte la salle pour la présentation et le vote du compte administratif. Madame Dubois, doyenne d'âge, préside le vote du compte administratif.

En section d'investissement :

Dépenses Prévu : 564 189,41 €	Réalisé : 415 466,33 €	Reste à réaliser : 0,00 €
Recettes Prévu : 564 189,41 €	Réalisé : 451 378,31 €	Reste à réaliser : 0,00 €

En section de fonctionnement :

Dépenses Prévu : 710 363,46 €	Réalisé : 453 785,44 €	Reste à réaliser : 0,00 €
Recettes Prévu : 710 363,46 €	Réalisé : 554 862,00 €	Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : **35 911,98 €**
Fonctionnement : **101 076,56 €**
Résultat global : **136 988,54 €**

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité des présents.

Madame le Maire présente le compte de gestion du budget annexe réalisé par Monsieur le chef comptable du service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély. Les comptes de la trésorerie sont identiques au compte administratif.

Elle met ensuite au vote les comptes de gestion des deux budgets. Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les deux comptes de gestion 2023.

Madame le Maire précise que les résultats excédentaires du lotissement proviennent de la vente des terrains. Toutes les parcelles de terrains sont maintenant vendues, seul le bâtiment reste à acquérir. Le lotissement avec sa particularité de géothermie a su attirer des acquéreurs (contrairement à certains lotissements voisins dont les ventes de parcelles stagnent). Mme Dupeu fait aussi remarquer le faible coût de vente des parcelles. La commune n'avait pas prévu de faire de bénéfice sur le lotissement. Il restera à réaliser la voirie.

3. Affectation du résultat 2023

Suivant le vote des comptes administratifs, madame le Maire présente le résultat de l'année 2023 afin de l'affecter au budget 2024.

Pour le budget principal de la commune, tel que suit :

- Résultat déficitaire de la section d'investissement reporté à l'article 001 : 331 893,50 €
- Affectation complémentaire en recettes d'investissement à l'article 1068 : 354 225,50 €
- Solde excédentaire des résultats reporté en section de fonctionnement, à l'article 002 : 802 505,77 €

Pour le budget annexe lotissement, tel que suit :

- Solde excédentaire des résultats reporté en section de fonctionnement, à l'article 002 : 101 076,56 €
- Solde excédentaire des résultats reporté en section d'investissement, à l'article 001 : 35 911,98 €

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des présents approuve les affectations du résultat.

Madame le Maire présente la Capacité d'Auto Financement (CAF) brute de la commune de 366 800 € ainsi que le ratio d'endettement de la commune (solde des emprunts divisé par la CAF) de 0,6 années. Le maximum toléré en ratio d'endettement étant de 7 années. La commune est en capacité de rembourser l'intégralité de sa dette en 6 mois. Le remboursement des emprunts est en cours d'extinction. La commune peut potentiellement emprunter de nouveau pour la réalisation de gros travaux. Madame le Maire rappelle le projet du plan d'eau de la fontaine de Boine pour lequel la commune pourrait faire appel à l'emprunt. Maintenant que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est approuvé, le plan d'eau peut être réalisé. Madame le Maire précise qu'elle a rendez-vous avec l'union des marais de la Charente Maritime (UNIMA) cette fin de semaine, pour le début des démarches de réalisation du plan d'eau elle invite les conseillers à participer à cette réunion.

Elle rappelle ensuite le vote des budgets le 10 avril prochain. Elle avise le Conseil municipal de la décision de l'Etat de diminuer sa propre dette. L'Etat doit réaliser 10 millions d'économies. Cette économie sera en partie supportée par les collectivités territoriales. Elle informe aussi de l'augmentation du point d'indice qui génèrera une hausse des charges salariales de 12 %.

4. Examen des devis pour la réalisation du lot maçonnerie au 3 rte de Saint Félix : choix des entreprises.

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la réalisation d'un plancher hourdis pour le 3 route de Saint Félix est la première phase de travaux à réaliser. Bien qu'ayant sollicité plusieurs artisans, un seul devis a été reçu après 6 mois d'attente. L'entreprise Concept Construction de Saint Jean d'Angély présente un devis de 8771.38 € HT. Madame le Maire propose d'accepter ce devis. Le Conseil municipal approuve le devis à l'unanimité des présents.

5. Examen d'un devis pour la réfection de la route de Grolleau à Treuil Grand Vent

Le point est présenté par Mme DUPEU. Elle rappelle que la route menant du village de Grolleau au village de Treuil Grand Vent est barrée, la chaussée totalement dégradée par les pluies hivernales. Un seul devis est présenté émanant de la société SLTP de Loulay, pour un montant de 11 400 € HT. La voirie doit être reprise avec un terrassement et une confection de bi-couche. Ce devis est proposé au vote au vu de l'urgence et de la dangerosité de la route. Le conseil municipal approuve le devis à l'unanimité des présents.

Madame le Maire rapporte aux conseillers la déclaration d'accident d'un usager de la route qui aurait abimé ses pneus sur la route menant du « Chêne vert » à la commune de Courant. Un nombre certain de routes ont été dégradées par la pluie et les inondations. Plusieurs ont déjà été signalées, madame le Maire invite les conseillers à relever les routes à réparer.

6. Examen des propositions des cabinets consultés pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre des appartements de l'éco quartier.

Madame le Maire présente les devis reçus pour assurer la maîtrise d'œuvre de la réfection des appartements situés à l'éco quartier. Elle fait lecture d'une synthèse des offres des sociétés SARL ECHO, 17300 ROCHEFORT et SAS MELBA CONCEPTION, 17380 LES NOUILLERS. Les honoraires sont de 8% du global des travaux avec un premier paiement forfaitaire de 9 000 € HT pour l'un, et de 10 % pour l'autre. A la question de la date de début des travaux, le premier après septembre, le deuxième propose avant l'été. Une autre mairie a déjà travaillé avec la deuxième et la reprend pour un autre chantier. Le conseil municipal vote en faveur du devis de la SAS MELBA CONCEPTION d'un montant total de 26 450 € HT.

7. Informations, questions diverses, dont :

- **Bilan économique de l'installation de la boucle géothermique et prix de vente du KWh de chaleur aux propriétaires.** Monsieur RIFFAUD avait sollicité l'explication de la projection financière du coût de revente de la chaleur générée par la géothermie. Madame le Maire explique que c'est un thermicien qui a réalisé l'étude. Le calcul est basé sur la connexion au réseau de 13 logements d'une moyenne de 100 m² de surface, ainsi que le chai qui fera partie du futur musée. Le besoin d'énergie a été estimé à 52 190 kWh. La boucle tempérée et les installations privées ont été dimensionnées sur ce besoin. Chaque maison à une pompe à chaleur correspondant à un cahier des charges précis qui est connectée à la boucle. La facturation de la chaleur est basée sur le coût de l'électricité, les frais de petits entretiens et le provisionnement de réparation du matériel et l'entretien des forages. Un montant forfaitaire a été déterminé à 2.05 € au m² par an. Ce coût est indexé au prix de l'électricité. Le contrat engageant la commune et les utilisateurs de la boucle tempérée sera révisé tous les 3 ans. La signature du contrat fait partie des clauses obligatoires du lotissement.
- **Création du groupe de suivi de l'installation de vidéoprotection.** Un intervenant de la gendarmerie vient le 9 avril à 10 heures pour présenter la vidéoprotection et son intérêt d'implantation sur la commune. Une commission peut se créer pour suivre ce projet. Elle peut aussi être composée d'habitants, l'information a été insérée dans l'agenda.
- **Nocturnes en Vals de Saintonge : évolution du projet.** Le spectacle a pour sujet la vie d'un café. C'est un spectacle de théâtre et danse. Ce spectacle « ouvre » la saison des « Nocturnes ». Il aura lieu le 12 juillet. La commune proposera une assiette de produits locaux pour un moment festif.
- **Partenariat avec une athlète locale.** Une habitante de la commune se présente au championnat du monde d'haltérophilie. Elle n'est pas aidée par la fédération car elle est classée vétérane. Elle cherche des soutiens financiers. Monsieur DUCCORROY souhaite avoir un document officiel confirmant l'absence de soutien de la fédération d'haltérophilie. Madame le Maire va continuer à

l'aider à chercher des subventions. Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, un parcours va être réalisé sur la commune avec les sportifs de la commune, ainsi que la porteuse de flamme bernaysienne.

- **Déchets compostables.** Il est maintenant interdit de jeter des déchets compostables dans la poubelle. Plusieurs habitants font remarquer que les composteurs attirent les rats. Madame le Maire a contacté Cyclad (service public de traitement des déchets) pour cette question. L'organisme répond qu'il faut brasser son compost lors du dépôt des déchets compostables. Les conseillers font remarquer que dans le secteur évoqué il y a des poules et que l'alimentation des basses-cours attire les rats. Cyclad ne déploie pas de composteurs collectifs en secteur rural.
- **Puits de la route de l'arbre de la liberté à Breuilles.** Un puits communal avait été inséré dans une propriété privée au niveau de la route de la Liberté à Breuilles. Le propriétaire actuel de la maison refait sa clôture, le puits va revenir sur le domaine public. Il sollicite la commune pour nettoyer l'espace autour du puits. Un devis émanant du SIE (Service d'Insertion par l'Environnement) d'un montant de 600 € est présenté. Madame le Maire propose la prise en charge de la facture de faible coût.
- **Loi ZAN (Zéro Artificialisation Net).** Madame le Maire présente l'objectif de la loi ZAN de diminution des terres constructibles soit -48 % de consommation des terres. Cette diminution va se dérouler de 2021 à 2031. Le total de consommation des terres va donc prendre en compte le réalisé depuis 2021. Les -48% touchent l'ensemble des Vals de Saintonge. Une réserve de constructibilité d'un hectare devrait être laissée à toutes les communes des Vals de Saintonge.
- **Conteneurs à verre.** Madame ROUAULT demande s'il est possible de mettre du gravier au pied du conteneur à verre de Tournay. Il faudrait le faire aussi à Paracay. Mais il faut attendre que le terrain soit asséché.
- **Assainissement individuel.** Madame ROUAULT rapporte une demande d'habitants de Breuilles. Après les contrôles des installations d'assainissements individuels, les personnes devant reprendre/créer leurs systèmes ont fait réaliser des devis. Le coût est de 15 000 €. La commune peut-elle aider financièrement ? La commune ne le peut pas. Le département subventionne les personnes aux revenus les plus faibles. Le CCAS de la commune peut aider à réaliser les dossiers de demande de subvention départementale. Madame le Maire rappelle que l'obligation d'assainissement date de plus de 20 ans. Les habitations devraient déjà être pourvues de système d'assainissement individuel. Elle n'a pas non plus connaissance d'une association constituée pour la réfection des assainissements.
- **Chiens dans les cimetières.** Mme ROUAULT demande s'il est possible d'interdire les chiens dans le cimetière, à cause de leurs déjections non ramassées ? Le maire va se renseigner.
- **Appartements communaux.** Mme ROUAULT a fait faire un devis pour les travaux sur l'électricité et la réalisation de cloisons au 42 Grande Rue. Elle a aussi reçu un électricien pour la réparation du volet roulant du 35A Grande Rue. C'est le moteur du volet qui est à réparer. Elle va chercher une entreprise capable de réparer ce type de moteur.
- **Bancs pour l'EHPAD.** Madame DUPEU rapporte la demande de l'EHPAD pour rajouter des bancs au plus près de l'établissement. La mairie a déjà reçu la demande. Madame le Maire travaille sur la question. Il faudra peut-être acheter de nouveaux bancs.
- **Passage du bus à Moulin de Sauvaget.** Madame DUBOIS signale que la botte de paille déposée dans le virage de Moulin de Sauvaget, afin que le bus scolaire ne coupe pas le virage, commence à se défaire. Est-il possible de changer l'itinéraire ? Madame le Maire a déjà contacté le transporteur et est en attente de sa réponse.
- **Muret route de Saint-Martin.** Madame PENOT demande quand les travaux sur le muret de la route de Saint-Martin seront réalisés. L'équipe technique est réduite, c'est pourquoi les travaux ne sont pas encore faits. L'équipe ne tourne qu'avec deux personnes.
- **Modification du temps de travail d'un agent technique.** Madame le Maire informe les conseillers qu'un des agents du service technique a demandé à réduire son temps de travail à 25 heures semaine. Il faudra que la commune recrute quelqu'un pour faire le complément.

Fin de séance à 22 h 30

Prochaine séance, mercredi 10 avril